



L'Association canadienne des parcs et loisirs applaudit l'approbation du *Cadre stratégique pour les loisirs au Canada* par les ministres

Diffusion immédiate

Prince George (13 février 2015) – La date d'aujourd'hui marque une étape importante dans l'amélioration du bien-être de la population canadienne, les ministres des provinces et des territoires ont approuvé le *Cadre stratégique pour les loisirs au Canada de 2015* et le gouvernement du Canada l'a appuyé. Cette approbation a été annoncée lors de la conférence de 2015 des ministres des provinces et des territoires responsables des sports, de l'activité physique et des loisirs. L'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) applaudit cette décision prise par les ministres d'approuver le cadre.

« Il s'agit d'un jalon extrêmement important pour l'ACPL et pour l'ensemble de nos membres provinciaux et territoriaux, qui sont impliqués dans ce processus depuis le tout début », explique M. Dean Gibson, président de l'ACPL. « Le cadre fournit une nouvelle vision, qui servira à guider le secteur des loisirs pendant la prochaine décennie. Nous sommes très heureux que ce cadre ait été approuvé par les ministres aujourd'hui. »

Le cadre, élaboré en collaboration par l'ACPL et par le Conseil interprovincial du sport et des loisirs (CISL), représente un renouvellement de la définition du secteur des loisirs et de la vision pour ce secteur, ainsi qu'une confirmation de nos valeurs et principes communs. Les cinq buts qui sous-tendent le cadre sont les suivants : *vie active et saine; intégration et accessibilité; liens entre les gens et la nature; milieux où les gens se sentent soutenus; et développement des capacités d'accueil du secteur des loisirs.*

« L'approbation du *Cadre stratégique pour les loisirs* par les ministres trace clairement la voie pour l'avenir du secteur des loisirs au Canada », déclare M^{me} C. J. Noble, coprésidente du comité responsable du cadre et directrice administrative de l'ACPL. « Nous nous sentons encouragés par le niveau de soutien et d'engagement vis-à-vis de cette initiative que nous avons observé partout au Canada dans notre secteur ainsi que dans d'autres secteurs, comme ceux des sports, de la santé, des parcs et de l'activité physique. Nous célébrons cette victoire avec nos membres provinciaux et territoriaux et avons hâte de passer à la phase de mise en œuvre. »

Cette initiative s'est appuyée sur une collaboration à l'échelle de tout le Canada, faisant intervenir aussi bien les communautés rurales et nordiques que les municipalités des centres urbains. L'élaboration du cadre stratégique est le fruit d'un processus approfondi de consultations et de sommets réunissant en personne les parties

intéressées. Ce processus a permis de mettre en évidence des priorités communes qui respectent le caractère bien particulier de chaque organisme ou communauté dans le pays. On a, lors de l'élaboration du cadre, prêté une grande attention à la *Politique canadienne du sport*, à la stratégie *Canada actif 20/20*, au document *Connecter les Canadiens à la nature* et aux autres stratégies pertinentes, afin de s'assurer que les différents secteurs collaborent bien, dans leurs efforts et leurs programmes, lorsque cette collaboration était appropriée.

Le *Cadre stratégique pour les loisirs au Canada* constitue un excellent exemple de partenariat entre le secteur et le gouvernement en vue de traiter des questions d'intérêt commun et de travailler sur des priorités communes. L'ACPL tient à remercier le CISL de son soutien et de son partenariat dans cette initiative et se réjouit à l'idée de pouvoir poursuivre la collaboration pour la mise en œuvre du cadre.

Cette mise en œuvre du cadre va maintenant commencer pour de bon, dès lors que les ministres ont accordé leur approbation. Nous inviterons les administrations gouvernementales, les collectivités et les organismes œuvrant dans les secteurs alliés au secteur des loisirs à appliquer le cadre à leurs propres politiques, pratiques et procédures, selon l'approche et le calendrier qui leur conviennent le mieux.

Lien vers le document : voir le site www.cpra.ca

- 30 -

Pour en savoir plus :
Visnja Zaborski Breton
Directrice des communications
Association canadienne des parcs et loisirs
613-794-5358
info@cpra.ca